

PRIX DE L'ABONNEMENT  
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.  
16 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.



# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVILLON, DENUNCIER, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 23 janvier 1845.

DISCUSSION DE L'ADRESSE. — SUITE. — SÉANCE DU 21 JANVIER.

Il y a des tâches faciles dans les débats parlementaires : il paraît que M. de Peyramont les aime ainsi. L'opposition est divisée, très-divisée; chacune des fractions qui la composent a sa ligne politique, son système de conduite; M. Barrot n'engage pas M. Thiers, M. Thiers ne compromet pas M. Dufaure, et M. Billaut n'a pas mission de parler pour M. Arago. Les choses étant ainsi, il est fort commode de se mettre à attaquer l'opposition dans ses actes et de prouver qu'elle est souvent en contradiction; mais en le faisant on s'expose à de nombreuses dénégations, pour ne pas dire à d'incessants démentis, ainsi que cela vient d'arriver à M. de Peyramont, qui s'est imaginé faire la critique des actes de l'opposition.

Ainsi, quand il a voulu mettre en jeu M. Billaut, cet orateur lui a dit formellement qu'il méconnaissait le sens de ses paroles; puis, lorsqu'il s'est adressé à M. Thiers, et qu'il lui a reproché d'être l'ennemi prononcé de l'alliance anglaise, l'ex-président du conseil lui a répondu nettement « qu'il n'avait jamais dit ni pensé ce qu'il lui faisait dire. » M. Thiers avait raison; il n'a jamais dissimulé ses sympathies pour l'Angleterre, il n'a jamais cru que son alliance dût être pour nous un *pis-aller*. Pour mieux compromettre l'opposition, M. de Peyramont a mis en relief quelques phrases d'un article du *National*; cette citation a contraint certain membre de la gauche à faire remarquer que le *National* n'était pas candidat-ministre.

M. de Peyramont n'a pas rétorqué cet argument. Bref, après avoir critiqué sans règle ni mesure cette malheureuse opposition, M. de Peyramont s'est posé vis-à-vis d'elle en provocateur; il l'a sommée de reprendre ses anciennes opinions, de ne pas mettre enfin son drapeau dans sa poche. « Est-ce que les lois de septembre, s'est-il écrié, n'existent pas toujours? Est-ce que les capacités n'attendent pas leur entrée dans le corps électoral? Est-ce que les citadelles ne se dressent pas? Pourquoi l'opposition a-t-elle abandonné ce terrain? Qu'elle y revienne, c'est celui qui lui convient. »

Si l'opposition formait un corps discipliné, si elle avait une bonne direction, assurément on aurait répondu aux interpellations de M. de Peyramont; mais l'opposition à laquelle s'adressait ces paroles a fait la sourde oreille et n'a pas bougé. C'est M. Thiers qui s'est chargé de répondre à des attaques qui ne le regardaient guère. On sait bien que ce n'est pas lui qui veut réformer les lois de septembre, élargir nos lois électorales; on sait bien aussi que M. Thiers ne veut pas raser les *bastilles*, puisqu'il a fait tout son possible pour les faire élever. Il n'avait donc pas à répondre précisément à M. de Peyramont; mais comme cet orateur, pour mieux trouver l'opposition en défaut, avait mis en un seul corps toutes ses parties, M. Thiers, qui est une des parties de l'opposition, a relevé le gant et a déplacé la discussion.

M. de Peyramont avait parlé des lois de septembre; M. Thiers a discuté immédiatement la politique extérieure. M. de Peyramont voulait qu'on s'expliquât sur les lois électorales; M. Thiers a abordé Tanger et Mogador, et il a blâmé le ministère d'avoir traité avec l'empereur du Maroc sous le coup de la peur que lui inspirait l'Angleterre.

Nous n'avons qu'une partie du discours de M. Thiers, nous ne pouvons donc pas le juger; nous attendrons pour cela qu'il soit

en entier sous nos yeux, mais nous doutons fort qu'il donne aucune explication sur ses vues quant à la politique intérieure.

M. Thiers n'est en désaccord avec le système qu'en ce qui concerne notre politique extérieure; il la voudrait un peu plus active, un peu plus précise; mais, sauf cela, il trouve toutes choses à peu près bien: il l'a prouvé durant le temps qu'il a été ministre. Maintenant, reste à savoir si l'opposition se tiendra pour satisfaite du rôle que M. Thiers cherche de nouveau à lui faire jouer, si M. Barrot, pour ne pas troubler les combinaisons de MM. Molé et Thiers, gardera le silence, s'il reconnaitra en quelque sorte qu'il n'a plus de position personnelle dans la chambre et que M. Thiers l'a complètement absorbé. Ce serait véritablement déplorable.

M. Marie a prononcé dans la séance du 20 janvier un discours plein de sens, dans lequel il a signalé les écueils de l'alliance avec l'Angleterre et les inconvénients du *statu quo* à l'intérieur. Ce sont là les deux points culminants de la politique ministérielle. M. Marie appartient à l'opinion radicale, et s'il a pris part à la discussion de l'adresse, ce n'a été assurément que pour remplir un devoir. Il s'intéresse peu aux changements ministériels, et il pense comme nous qu'ils ne peuvent être désirables qu'autant qu'ils serviraient à modifier le système politique qui pèse sur nous.

« Si un cabinet est appelé à succéder à celui-ci, a-t-il dit, il devra avoir un système nouveau, un système de progrès; mais surtout plus d'intrigues, plus de questions de personnes. Il faudra que nous arrivions aux questions du fond; jusque-là il n'y aura rien de sérieux. »

Cela est vrai; aussi tenons-nous pour fort peu sérieuses les critiques dirigées par MM. Thiers et Molé contre le ministère; aussi faisons-nous peu de cas de leurs efforts pour le renverser; aussi conseillons-nous formellement aux députés radicaux de ne pas prêter les mains à un changement de personnes, et à bien remarquer que c'est ce qu'on prépare, c'est-à-dire qu'on ne veut rien de sérieux.

Entre M. Guizot et M. Molé nous n'avons pas de préférence, et nous ne pourrions nous décider à voter contre l'un pour faire triompher l'autre; en pareil cas, ne voulant ni l'un ni l'autre, nous nous abstenons, car M. Molé ne veut changer ni notre position intérieure ni notre position extérieure.

Paris, le 21 janvier 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On se rappelle l'objet de la coalition. Les hommes d'état qui marchaient à sa tête voulaient faire rentrer le pouvoir dans les conditions du gouvernement parlementaire. Eh bien! le gouvernement parlementaire existe encore moins aujourd'hui qu'il n'existait alors. Aujourd'hui comme alors, le ministère existe, il ne gouverne pas; sa volonté est nulle, parce que sa situation est faible, et la faiblesse de sa situation tient surtout au caprice flottant de la majorité. Or, la majorité est capricieuse parce qu'elle est étroite: dans une chambre où deux opinions se balancent, on ne saurait gouverner avec un seul parti.

Pour établir cette radicale impuissance du cabinet, il suffit de passer en revue ses échecs. Ce cabinet a voulu toucher à tout, il a échoué partout, et l'on ne pourrait citer une autre administration qui ait eu autant de projets de lois tués sous elle. Elle a vécu pourtant; elle n'est pas fière. Peu de chose lui suffit, et, pourvu que la chambre ne la mette pas formellement à la porte, elle recevra toutes les avances possibles sans murmurer. Incrustée comme elle l'est dans l'écaillage immobile du parti conservateur, elle attend qu'on

l'en arrache, et ce n'est pas sans peine, on le sait, qu'on détache un mollusque.

Le parti ministériel a lancé hier à la tribune deux de ses tirailleurs qui ont vainement cherché à passionner les débats. Nous voulons parler de MM. Liadières et Agénor de Gasparin. Ces deux honorables membres sont ministériels à outrance. S'ils avaient un reproche à faire à M. Guizot, ce serait de ne pas avoir encore davantage le courage de ses idées et de sa politique. Il a fait beaucoup de concessions à l'Angleterre dans l'intérêt de la paix, il n'en a pas fait assez. Il est réactionnaire à l'intérieur, il ne l'est pas autant qu'il devrait l'être. Voilà le fond des idées de MM. Liadières et Gasparin. Nous leur savons gré de leur franchise, car nous aimons les adversaires qui nous disent aussi clairement leur pensée.

Toutefois, l'adhésion si sincère, si complète que M. de Gasparin a donnée à la politique du cabinet, à tous ses actes passés, présents et futurs, nous a rappelé que l'année dernière, à pareille époque, il s'était emporté contre lui au point de forcer M. Duchâtel à monter à la tribune pour lui infliger des férules comme à un écolier révolté. M. de Gasparin s'était plaint de ce que l'influence parlementaire pesait trop lourdement sur l'administration, et de ce que les exigences des députés croissaient en raison de la complaisance qu'on mettait à les satisfaire. Selon lui, c'était là une très-mauvaise chose, et il avait grandement raison. Mais sa pensée pouvait se traduire ainsi: « Il y a en Corse deux députés, M. le maréchal Sébastiani et M. Agénor de Gasparin. L'un y est tout-puissant, c'est M. le maréchal Sébastiani; l'autre, et c'est moi, n'aurait même pas assez d'autorité pour y disposer d'une simple place de garde champêtre. Un tel état de choses est intolérable, et je ne puis supporter plus longtemps une corruption dont je suis le premier à souffrir. »

Aujourd'hui M. de Gasparin est en Corse aussi puissant que M. Sébastiani; le ministère fait droit à ses recommandations aussi bien qu'à celles du maréchal, et le jeune Agénor trouve que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. Il a renouvelé hier contre l'opposition une calomnie qui est bien vieille, bien usée: il l'a accusée de pousser à la guerre. Cette pauvre opposition, si pacifique depuis nombre d'années, doit être bien étonnée de s'entendre jeter à la tête de pareilles accusations.

Nous nous attendions hier à voir M. le marquis de Langlé, député de Quimperlé, monter à la tribune pour attaquer le cabinet. Pour être plus sûr d'avoir son tour de parole, M. de Langlé avait passé la nuit au Palais Bourbon, en compagnie de M. Gustave de Beaumont, à qui il avait communiqué son plan d'attaque. M. de Langlé était le second orateur inscrit pour parler contre le projet d'adresse, qu'il devait proclamer détestable, et qui lui avait inspiré un superbe discours écrit, soumis par avance à plusieurs de ses collègues du parti conservateur qu'il voulait entraîner avec lui dans l'intrigue. M. de Langlé est pourtant resté à son banc quand M. Liadières est descendu de la tribune et quand tout le monde pensait qu'il allait l'y remplacer. Que s'est-il donc passé qui eût pu faire ainsi changer d'avis le député de Quimperlé? Eh! mon Dieu! il l'a raconté lui-même. Dans la journée de dimanche, M. Guizot l'a prié de passer chez lui, et, là, il lui a donné des explications tellement satisfaisantes sur tous les points sur lesquels il croyait être en désaccord avec lui, que, s'il fut monté après cela à la tribune pour prononcer le discours qu'il avait préparé, il eût parlé contre sa conviction. Ce que c'est pourtant que de s'entendre! Il a suffi à M. de Langlé de passer un quart d'heure en tête à tête avec M. Guizot pour lui faire éviter la faute qu'il allait commettre en se jetant à corps perdu dans l'opposition. L'opposition est vraiment bien malheureuse de se voir privée du concours de pareils auxiliaires!

Si le vote de la chambre est favorable au ministère, — et ses amis ne paraissent pas en douter, — c'est M. Hébert qui remplacera M. Villemain comme ministre de l'instruction publique. Les projets de M. Guizot à cet égard sont bien arrêtés. Les *bons doctrines*, comme dit M. Agénor de Gasparin, sont rares, et comme M. Hébert en est un, c'est sur lui que devait naturellement tomber le choix de M. Guizot.

L'entrée de M. Hébert dans le cabinet donnerait lieu à un mouvement judiciaire au sujet duquel, bien que l'ours n'ait pas encore

FEUILLETON DU CENSEUR. — 24 JANVIER.

## BEAUX-ARTS.

EXPOSITION LYONNAISE DE 1845.

(2<sup>e</sup> Article.)

PAYSAGES. — VUES. — ANIMAUX. — MM. Adolphe Leleux, Troyon, Diday, Isidore Flacheron, Gaspard Lacroix, Auguste Lapito, Guignet, Michel Bouquet, Esbrat, Thuillier, Guet, Vanderburch, Léon Fleury, Georges, Alphonse Robert, Paris, Sabatier, Gernon.

Nous ne cessons de nous plaindre de la persistance de la société des Amis des Arts à faire son exposition au cœur de l'hiver, au milieu des brouillards et de l'absence de tout soleil; les tableaux perdent une partie de leur charme, de leur vigueur, de leur éclat, dans ce demi-jour tout brumeux qui amollit les tons. La société des Amis des Arts a beaucoup fait pour les artistes, nous lui rendons justice; qu'elle complète son ouvrage en choisissant une époque meilleure pour nous montrer leurs œuvres.

Ces observations viennent de tous côtés à la fois, et savez-vous ce qu'on répond? En été, les propriétaires sont à la campagne, ils ne verront pas les tableaux et par conséquent n'achèteront pas; le but sera manqué. Nous croyons peu à cette assertion; le goût de la peinture se répand chaque année davantage, et puisque enfin il faut parler des intérêts matériels mal à propos invoqués, nous croyons que les toiles se vendront beaucoup mieux quand on les verra moins mal.

Le paysage est de tous les genres de peinture qui se montrent d'ordinaire à l'exposition lyonnaise le plus fertile et le plus gracieux; il est aussi chez nous le plus aimé. Cet amour du public lyonnais pour le paysage est sans aucun doute de la position toute pittoresque de notre cité, position qui a une influence inévitable sur le goût des habitants, qui détermine leur préférence. Comment ne pas aimer le paysage quand on est entouré, quand on vit au milieu des sites les plus riants, les plus grandioses, lorsque de tous les côtés la nature vous enveloppe de ses magnifi-

cences? Traversez-vous les ponts du Rhône, le fleuve que vous remontez du regard fait, tout couronné d'arbres et de collines verdoyantes dont il suit les contours et baigne le pied, un admirable demi-cercle qui va se perdre dans les bois. Le vent du midi souffle-t-il depuis un jour, par un étrange effet d'optique, les Alpes se rapprochent, et leur géant, leur roi, le Mont-Blanc, apparaît tout couvert de ses neiges éternelles, comme s'il était à quelques heures d'ici; faites un pas, et mourez. Le temps est-il pur, les dentelles de Fourvières et de cette belle colline de Sainte-Foy, si coquette et si parée, se découpent sur un ciel d'un bleu limpide. Le soleil se couche-t-il après un jour de grande chaleur, vous voyez se dérouler au sud des nuages de feu comme jamais les peintres n'en sauront imaginer, se heurtant à d'immenses masses noires qui roulent sur le Pilat. Des hauteurs de Saint-Just, de Champvert, des Massues, cet immense jardin peuplé de villas, vous êtes transporté au milieu d'un admirable cirque formé des montagnes du Lyonnais que vous gravirez par la route d'Izeron, toute diaprée de fleurs. Enfin, du haut du Mont-d'Or, vous embrassez un rayon de vingt lieues, ressemblant à une immense ville coupée de larges promenades, ayant des fleuves pour ruisseaux.

Comprenez-vous maintenant pourquoi on aime le paysage à Lyon, et pourquoi le paysage est toujours ce qui l'emporte à notre exposition? On se plaît à voir la reproduction des sites où l'on s'est arrêté, le sol qu'on a foulé, l'ombrage où l'on s'est abrité, le ruisseau qu'on a franchi sur un pont tremblant, sur deux pierres chancelantes, la montagne qu'on a escaladée; on aime encore le paysage inconnu parce qu'on y cherche une ressemblance avec ce qu'on a vu, parce que cette nature calme, souriante, repose des tracas de la cité. Les peintres savent tout cela, et ils répondent au goût du public; tous les efforts sont loin d'être heureux, c'est vrai, mais nous avons d'excellentes choses, et l'exposition de cette année est sans contredit une des meilleures que nous ayons vues.

Les *Cantoniers* de M. Adolphe Leleux perdent à cette demi-obscurité dont nous parlions tout-à-l'heure; ces masses de rochers pyrénéens, au milieu desquels les cantonniers ouvrent une route, apparaissent noires; les détails en sont perdus. A peine voyez-vous cette végétation si vraie qui a envahi toutes les corniches sur lesquelles le vent a jeté un peu de poussière, et les hommes sont écrasés sous cette roche gigantesque, à laquelle

un peu plus de lumière extérieure donnerait moins de pesanteur. Ce tableau est une de nos meilleures toiles. Comme ces ouvriers sont bien endormis, bien enveloppés dans un profond repos, dans cette léthargie qui succède au rude travail de la grande route, de la montagne! C'est leur sieste à eux, les pauvres gens! pour tapis et pour coussins une herbe rare et sèche; pour abri, rien; la voûte du ciel et le soleil qui darde ses rayons sur leurs vêtements; quelques uns ont échappé au sommeil, grâce à la faim. Il n'y a pas autre chose dans cette toile si poétique cependant; pas d'éclat, pas de bruit, rien d'exagéré; la vérité toute simple, toute naïve et cependant délicieuse. On ne tourmente pas sa pensée à créer de tels sujets, on les trouve sur le chemin, dans une excursion; mais pour les reproduire il faut le sentiment de ce qu'il y a d'exquis dans la simplicité.

Cette toile, qui était à la dernière exposition du Louvre, n'y a pas eu tout le succès qu'elle méritait; en revanche, elle a été vue à Lyon avec un vif plaisir et un véritable intérêt. Cette différence tient sans doute aux dispositions du public lyonnais; cette fois il a bien jugé.

Les deux *Vues de forêt* prises à Fontainebleau de M. Troyon indiquent dans ce peintre de la chaleur et le sentiment des richesses d'une nature féconde, luxuriante; mais il y a dans la manière de les rendre un peu trop d'uniformité.

M. Diday a deux toiles de genres opposés; il semble qu'il ait voulu nous montrer son talent sous plusieurs faces. Le *Souvenir du lac de Brienz* est plein d'une vague mollesse qui séduit tout d'abord; la forêt est belle, profonde, bien rendue, et la lumière qui se reflète sur le roc coupé est d'une grande vérité. Ce qui est moins vrai et ce qui accuse peut-être un peu de prétention, c'est ce rayon de soleil tombant sur des femmes nues qui d'ordinaire cherchent l'ombre la plus épaisse. La teinte grise jetée sur l'eau est fort triste. La *Suite d'un orage dans les Alpes* est d'une nature très-différente. L'orage, en effet, a éclaté sur ces montagnes fort élevées dont les cimes sont couvertes de sapins; il a tourmenté leurs flancs, jeté avec fracas dans les fonds les arbres déracinés, les rocs brisés emportés par les eaux grossies du torrent qui roule encore le reste de son écume. C'est la désolation la plus complète, et, comme pour témoigner de l'infirmité de l'homme, un cadavre gît là, à peine aperçu au milieu des débris.

Tout cela est sombre et triste; il y a de la grandeur, de la vérité; ce

été jeté par terre, on a déjà prononcé des noms propres. M. Plougoum, l'ex-héros de Toulouse, quitterait Rennes pour venir prendre la direction du parquet de Paris, où l'on aurait besoin d'un homme vigoureux pour remplacer M. Hébert. Dans ce cas, M. de Peyramont, autre magistrat non moins vigoureux, et qui n'est encore qu'avocat-général à Limoges, trouverait moyen de devenir à son tour procureur-général. C'est sans doute en vue de se mettre en évidence et de provoquer la reconnaissance ministérielle que M. de Peyramont s'est montré, dans la commission de l'adresse, l'un des soutiens les plus ardents de la politique de M. Guizot et qu'il a fait aujourd'hui à la chambre un discours qui montre que le système peut compter sur lui en tout et pour tout.

Que le pays prenne note de ces faits, qu'il étudie la cause et le but de tous ces dévouements, et il verra que si la politique du ministère est défendue, elle ne l'est que parce que ceux qui combattent pour elle ont un intérêt personnel à prendre les armes et à marcher en avant.

Il n'y a pas à la chambre cinquante conservateurs qui votent pour M. Guizot, mais par cette seule considération que ce qu'il fait est bien et qu'il n'y a rien de mieux à faire.

— S'il y a lieu de remplacer M. Villemain par M. Hébert, on fera M. Martin (du Nord) pair de France. On croit nécessaire de compter au moins trois pairs de France dans le cabinet. La chambre haute pourrait, dit-on, trouver mauvais de n'y être représentée que par deux de ses membres.

— « Voilà une première journée qui est bonne pour nous », disait hier M. Guizot après la séance de la chambre, et les journaux ministériels vivent ce matin sur cette idée. Ils n'ont peut-être pas tort, car le ministère n'a pas été attaqué hier comme il aurait pu l'être. Nous avons besoin de compter qu'il sera un peu mieux aujourd'hui pour dire que la discussion de l'adresse présentera quelque intérêt. S'il devait en être autrement, nous demanderions volontiers qu'on passât au scrutin secret sur l'ensemble du projet, et qu'on s'occupât au plus tôt, tant bien que mal, des questions d'affaires.

#### Bulletin de la Bourse de Paris du 21 janvier 1845.

Bourse nulle. La rente, qui était à 85 10 avant l'ouverture, est restée cotée à 85 15 et 85 10 sans variation. Elle a fermé au parquet à ce dernier prix, elle est restée dans la coulisse, plutôt offerte que demandée, à 85 15.			
Trois pour cent . . . . .	85 10	Caisse Lafitte . . . . .	1100 »
Quatre pour cent . . . . .	» »	Obligations de Paris . . . . .	1442 50
Quatre et demi pour cent . . . . .	» »	CHEMINS DE FER.	
Cinq pour cent . . . . .	122 05	Saint-Germain . . . . .	» »
Emprunt de 1844 . . . . .	» »	Versailles, rive droite . . . . .	498 »
Trois pour cent belge . . . . .	» »	— rive gauche . . . . .	530 75
Quatre et demi pour cent b. . . . .	105 1/4	Paris à Orléans . . . . .	1132 50
Cinq pour cent belge . . . . .	106 1/2	Paris à Rouen . . . . .	1058 75
Cinq pour cent napolitain . . . . .	98 75	Rouen au Havre . . . . .	822 50
Cinq pour cent romain . . . . .	105 1/8	Avignon à Marseille . . . . .	927 50
Cinq pour cent portugais . . . . .	59 1/4	Strasbourg à Bâle . . . . .	503 75
Trois pour cent espagnol . . . . .	39 »	Orléans à Bordeaux . . . . .	647 50
Deux et demi pour cent hol. . . . .	» »	Orléans à Vierzon . . . . .	722 50
Banque de France . . . . .	3262 50	Amiens à Boulogne . . . . .	572 50
Comptoir Ganneron . . . . .	1070 »	Paris à Sceaux . . . . .	» »
Banque belge . . . . .	» »		

#### Chambre des Députés.

Suite et fin de la séance du 20 janvier 1845.

M. DE GASPARIN succède à M. de Tocqueville. Il défend la politique ministérielle et surtout l'alliance avec l'Angleterre, fait l'apologie des doctrinaires qui, dit-il, sont trop rares, souhaite à la chambre d'avoir le bonheur d'en rencontrer de véritables, et reproche aux ministres de ne pas mériter assez l'accusation. Cette singulière apologie a plusieurs fois excité l'hilarité de la chambre et des réclamations à gauche.

M. MARIE : Je ne suis pas plus que le préopinant partisan de ces luttes d'ambition personnelle qu'il déplorait tout-à-l'heure. Je crois que la France est fatiguée des discussions de ce genre, et qu'elle saluera avec bonheur le jour où l'on viendra à la politique du gouvernement et où l'on s'efforcera de substituer un système nouveau au système actuel.

J'attaque le système actuel sur un double point de vue, à l'extérieur et à l'intérieur.

À l'extérieur, parce qu'il repose sur une base funeste, le système de l'alliance anglaise.

À l'intérieur, parce qu'il repose sur une base non moins funeste, le *statu quo*.

Au dehors, je crois que ce système compromet tout à la fois la dignité, la force, la grandeur de la France. Au dedans, il ne compromet rien moins que la destinée même de notre gouvernement constitutionnel.

On a dit dans ce débat que la même accusation de faiblesse avait été dirigée contre les divers cabinets qui se sont succédé. Cela est vrai.

Le système extérieur ne date pas d'hier, il date de quatorze ans. (Oui ! oui !) Il a été toujours le même à travers tous les ministères, et il a porté des fruits désastreux.

Lorsque les minorités ont combattu les cabinets pour s'emparer des portefeuilles, elles ont accusé ces cabinets de faiblesse, et lorsqu'elles sont devenues majorités à leur tour, comprimées qu'elles étaient sous le même système, elles ont commis les mêmes fautes et ont été attaquées dans les mêmes termes. (Approbation aux extrémités.)

C'est ainsi que les accusations se sont reproduites contre tous les ministères; la faiblesse de la France opprimée par l'alliance anglaise, voilà le fait durable, permanent. Pourquoi ces incidents se reproduisent-ils toujours ? Le hasard ne produit pas des faits toujours identiques. Il y a une cause, messieurs. En vain les ministères se succèdent, l'oppression reste; le ministère de M. Molé succombe; celui de M. Thiers disparaît, celui de M. Guizot commence; celui-ci plus obéissant, continue de marcher dans la voie de l'alliance anglaise, et les accusations reprennent leur vivacité, leur force.

Qu'ont fait les ministres contre le droit de visite ? Rien. Aujourd'hui que l'Angleterre l'a obtenu de votre incapacité ou de votre faiblesse, n'espérez pas qu'elle l'abandonne.

Et dans cette guerre du Maroc, dans les négociations qui l'ont suivie, que voyons-nous ? Les mêmes conséquences, le même caractère. Il est impossible, en effet, qu'il en soit autrement, tant que nous serons dans les liens de cette alliance anglaise que tous les cabinets ont recherchée et voulue depuis quatorze ans. (Mouvement.)

Je crois que le cabinet qui aspire à succéder au cabinet actuel doit avoir une politique arrêtée, une politique établie. Je ne comprendrais pas, en effet, comment, en prenant pour point de départ l'alliance anglaise, on pourrait critiquer, attaquer les faits actuellement en discussion. Messieurs, je le répète, le système de l'alliance anglaise doit être abandonné, complètement abandonné; c'est dans ce sens-là, sous cette condition essentielle, que le cabinet peut être renversé, non dans une question de personnes, dans une intrigue, mais dans une question à la hauteur d'une question politique. (Approbation aux extrémités.)

Quant à la question d'intérieur, j'y trouve le système que j'ai appelé en commençant le système du *statu quo*, et qui conduit fatalement à la destruction de nos institutions politiques.

L'orateur, examinant la politique suivie à l'intérieur depuis la révolution de 1830, montre combien elle a été contraire aux principes qui avaient amené la chute de la branche aînée. Il reproche au cabinet d'être l'ennemi de toute réforme et de repousser dans les chambres toute tentative de progrès à l'aide d'une masse de fonctionnaires. Où cela conduira-t-il le pays ? A ce résultat : la volonté d'un seul élément, l'aristocratie, opprimer la démocratie; voilà où vous marchez en restant dans le *statu quo*.

La chambre renvoie la discussion à demain. La séance est levée.

(Correspondance particulière du *Census*.)

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 21 janvier.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. l'amiral Leray demande une prolongation de congé, motivée sur la maladie grave d'un vieillard octogénaire de sa famille.

L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet d'adresse. M. DE PEYRAMONT a la parole en faveur du projet; il commence ainsi, en présence d'un petit nombre de députés :

Messieurs, je ne prends pas la parole pour examiner la politique générale du gouvernement. Je veux examiner l'ensemble de la conduite de l'opposition. (Ah ! ah !) Dans ces dernières années...

Une voix : C'est un réquisitoire !

M. DE PEYRAMONT : Je veux examiner la direction que l'opposition a imprimée dans ces derniers temps à l'esprit public, le danger qui en est résulté pour le pays, et le danger qui résulte aussi de l'attitude nouvelle prise par l'opposition.

Lorsqu'il y a quelques années, les débats se sont portés exclusivement vers les questions extérieures, nous nous en sommes réjouis. Cependant il n'était pas difficile de prévoir dès lors que l'on arriverait bientôt à un état d'exaltation qui dépasserait le vœu même de ceux qui l'ont provoqué. Lorsqu'on signalait la prétendue ruine de nos libertés, c'étaient là des jeux d'esprit dont les hommes sensés n'étaient pas dupes; mais nous avons compris qu'on abusait, qu'on entraînerait de bons esprits sur certaines questions extérieures.

Il est facile de s'abuser, Messieurs, quand on se borne à suivre la politique dans son journal; mais qu'on parcoure l'Europe, l'Allemagne, l'Angleterre, Madrid, Constantinople, et l'on verra notre influence agrandie et fortifiée. (Hilarité.)

Messieurs, si vous voulez que je dise un mot du droit de visite, je dirai que l'opposition et nous, n'avons pas eu le même avis sur cette question. On a prétendu qu'il y avait eu unanimité sur cette question. Cela n'est pas exact. Le ministère a eu un tort, celui d'accepter le débat et d'abandonner le traité de 1841. L'opposition n'a pas à se plaindre, au reste, du droit de visite; c'est ce droit qui lui a fourni ses plus brillantes campagnes, et elle a de grandes obligations au ministre des affaires étrangères. (On rit.) L'opposition ne

savait pas l'existence des traités, et le ministre les ignorait aussi; c'est l'opposition qui lui a plus tard appris. (Nouveaux rires.)

A gauche : Mais les plaintes des armateurs ?

M. DE PEYRAMONT : On ne les avait pas jusque-là écoutées. (Rires et murmures.)

Au surplus, le sentiment des journaux anglais, non de ceux qui sont complaisants au pouvoir, mais des autres, n'est pas équivoque. Ils disent que la commission mixte est nommée, et qu'il faut la laisser agir. Et c'est dans un tel moment que l'opposition veut enlever la question aux mains habiles qui l'ont conduite déjà à un premier résultat !

Quel a été l'avis des hommes politiques de diverses nuances sur le droit de visite ? M. Thiers a dit que le paragraphe sur le droit de visite, en 1842, risquait beaucoup de ressembler à celui sur la Pologne. Voulez-vous l'opinion du 12 mai ? En 1844, M. Passy a dit qu'on ne pouvait songer à lui pour entrer dans un cabinet qui voudrait supprimer la visite réciproque des navires. Dans une autre chambre, M. Molé a dit que le ministère avait trompé la chambre en disant qu'il pourrait supprimer le droit de visite. Ainsi, M. Molé, dans son expérience, jugeait que le droit de visite ne pouvait être supprimé.

M. DE CARNÉ : Je demande la parole.

M. DE PEYRAMONT : Voilà la situation qu'on veut nous faire; supprimer ce que tous les hommes d'état ont déclaré ne pas vouloir ou ne pouvoir supprimer.

M. O. BARROT : Mais il y a un amendement dans le projet même.

M. DE PEYRAMONT : Oui, mais il faut en discuter la portée; il faut savoir qui réalisera la promesse de cet amendement, quels ministres s'en occuperont.

A gauche : On en trouvera.

M. DE PEYRAMONT : On en trouvera, c'est possible. Je n'accuse pas les intentions des personnes; mais M. Billault, par exemple... (Murmures.) Si on l'exige, je ne nommerai personne. Mais les hommes qui ont combattu la prétendue intervention de l'Angleterre dans nos affaires, qui l'ont combattue avec tant d'amertume, sont devenus radicalement impossibles; car, enfin, l'Angleterre a aussi ses susceptibilités.

Je demanderai à tous les hommes impartiaux, et il n'y en a pas d'autres (on rit), je demanderai ce qu'on reproche à M. le ministre, de l'imprudence ou de l'imprévoyance. (A gauche : Les deux !) M. le ministre savait bien que l'œuvre était difficile, que les missionnaires anglais étaient de tous les Anglais les plus anglais; il vous a dit tout ce que nous devions trouver d'obstacles. Nous le savions, d'ailleurs. Pourquoi le ministère a-t-il entrepris de mettre le pavillon français en regard du pavillon anglais ? Parce qu'il est dans la mission du gouvernement français d'entreprendre. La question a été jugée. L'opposition a mis dans l'urne tout ce qu'elle avait de boules noires, et elle a été vaincue.

Le gouvernement n'avait pas voulu désavouer M. Dupetit-Thouars en 1842, et cependant qu'est-il arrivé ? L'amiral ayant voulu brusquer la soumission, le gouvernement a été obligé d'intervenir. M. Billault a dit lui-même en 1842 qu'il n'était pas digne de la France d'abuser de sa force pour peser sur les insulaires de Taïti.

M. BILLAULT : Ce n'a pas été le sens de mes paroles.

M. DE PEYRAMONT : C'est l'opposition qui, après l'établissement du protectorat, voulait le désaveu de M. Dupetit-Thouars; et quand les conséquences du protectorat ont lieu, c'est l'opposition qui s'indigne contre le désaveu prononcé enfin par le gouvernement. Je dirai, Messieurs, sur Taïti comme sur le droit de visite, que ce sont là de ces questions qui disparaissent dès qu'elles ont aidé à triompher. C'est une nouvelle déception qu'on prépare au pays.

Je terminerai en parlant des relations de la France avec l'Angleterre. Le spectacle que nous donnons au monde sur cette question est encore plus étrange. Mais avez-vous oublié les acclamations qui ont accueilli la royauté de l'autre côté du détroit, et qui se sont mêlées aux nôtres ? Mais tout le monde veut l'alliance anglaise. Quelques esprits bien intentionnés ont combattu cette alliance, mais ils n'ont pas besoin d'écho.

L'orateur dit pourtant que les partis à la chambre ont depuis quatre ans déclamé contre l'Angleterre. Comment, dit-il, ces partis pourraient-ils aspirer à entrer au cabinet ? Ne disait-on pas, il y a un an à peine, que la haine entre les deux nations ne s'éteindrait que dans des torrents de sang ?

A gauche : Qui a dit cela ?

M. DE PEYRAMONT : Je puis le dire, cela n'infirmera pas l'autorité de mes paroles; c'est le *National*. (On rit à gauche.)

Une voix : Mais le *National* n'est pas candidat au ministère.

M. DE PEYRAMONT cite l'opinion de M. Thiers à deux époques différentes. Il disait il y a deux ans qu'il voulait l'alliance anglaise, et il y a quatre ans qu'il ne l'avait acceptée que parce qu'il ne pouvait avoir celle de la Russie.

M. THIERS : Vous dénaturez ma pensée.

M. DE PEYRAMONT : Je ne le crois pas. Il m'a semblé que M. Thiers ne voyait dans l'alliance anglaise qu'un pis-aller.

M. THIERS : Je n'ai jamais dit ni pensé cela.

sont bien les gorges profondes des Alpes; mais la couleur est d'un ton plombé qui n'est pas exact, et nous regrettons cette symétrie dans la coupe qui ouvre la vallée.

M. Isidore Flacheron affectionne le lac d'Albano, il en prend chaque année un petit coin; ce n'est pas un reproche que nous lui adressons, car il produit toujours une jolie page nouvelle. Cette fois le lac apparaît à peine dans un angle, fuyant au loin, et il nous reste un paysage simple, bien dessiné, aux lignes bien entendues, et dont les arbres sont fort gracieux.

Une Promenade sur l'eau de M. Gaspard Lacroix brille à la fois par des qualités sérieuses et des défauts systématiques; ces trois hommes sont d'une pose pleine de vérité, bien modelés, bien peints; le bois qui couronne la rivière vit et végète, ces feuilles jaunies vont tomber; c'est la nature; cette barque est légère; par malheur, elle ne glisse pas sur une eau limpide, mais sur une eau figée. Pourquoi ce rocher sur lequel se profilent ces promeneurs est-il d'un gris jaune, d'une couleur impossible dans laquelle se confondent les personnages ? Un long séjour dans l'eau pourrait seul donner à la pierre cette teinte désagréable, et il est facile de voir qu'elle est rarement baignée dans sa partie supérieure. On ne peut donc que déplorer l'erreur d'un artiste qui, avec des qualités solides, dédaigne la couleur.

M. Auguste Lapito a deux tableaux peints d'une bonne et franche manière; le *Couvent de Sainte-Scholastique* à Subiaco est surtout une œuvre pleine de charme; ce ciel dans l'espace duquel le soleil qui décroît jette ses rayons, ce rocher coupé par un sentier qui monte au monastère parfaitement éclairé, cette maison lointaine et ces montagnes déjà couvertes d'une teinte grise, ces terrains et le fond de droite, tout cela est d'une vérité qui frappe et captive.

*Salvator Rosa chez les brigands* appartient à la famille immuable des paysages de M. Guignet; leur bonne exécution est incontestable; ces rochers sont vrais ainsi que tous les autres du même artiste; mais l'uniformité fatigue, et c'est là leur défaut principal; ce sont toujours les mêmes roches faites toujours par les mêmes procédés. Les paysages de M. Guignet appartiennent au genre historique ou composé, mais ils manquent de la qualité première, essentielle, qui doit distinguer ces sortes d'ouvrages : ordinairement le site, les accessoires ont pour but d'encadrer le sujet

principal, de le faire ressortir, de donner plus d'éclat aux personnages mis en scène; M. Guignet procède d'une manière tout-à-fait opposée : il commence par peindre de très-beaux rochers, solides, bien posés, larges, occupant le plus grand espace, attirant tout l'intérêt, puis il met dans un petit chemin un petit homme, un petit ange, un petit chien, et il appelle cela *Tobie conduit par un ange*, ou bien un petit homme le bras étendu au milieu d'une petite caravane inattentive, et il nomme cela *Jean-Baptiste prêchant dans le désert*, ou bien encore, sur la corniche d'un rocher dans lequel est percée une grotte, quelques hommes que l'un d'eux semble dominer, et il dit : *Salvator Rosa chez les brigands*.

Voilà ce que fait M. Guignet depuis plusieurs années, et cela est regrettable parce que cet artiste a un talent réel d'exécution; il pêche par la pensée, par l'ordonnance de son sujet.

M. Michel Bouquet a de la verve, de la vigueur; ses deux toiles, *Une Mosquée près de Smyrne* et *Une Lisière de forêt en automne*, sont bien entendues; la dernière surtout est d'une rare vérité; les branches renversées, couchées à terre, sont exécutées d'une manière remarquable.

On n'en pourrait dire autant du *Lac de Brienz* de M. Esprat. Cela est froid, nuageux, sans couleur; c'est un paysage vu au travers d'une gaze. Mon Dieu ! que fera donc le paysagiste si le dédaigne la couleur ?

M. Thuillier a du goût et de la pureté. Les trois toiles qu'il a exposées brillent par ces qualités; les *Restes de l'ancien théâtre de Taormine* sont bien composés, et les effets de lumière rendus avec succès; la *Vue de Taormine* et la *Vue de Viviers* se distinguent par des lignes exquises et par une grande correction; mais toute cette lumière si bien distribuée, ces rayons de soleil reflétés sur les rochers, sur les terrains, ne nous échauffent pas le moins du monde; nous restons froids devant ces lignes pures, cette couleur vraie; il manque à ces peintures le je ne sais quoi qui donne la vie, il manque le sentiment.

L'idée des *Caresse d'une mère* de M. Guet ne manque pas de grâce; mais le dessin est quelque peu négligé à l'égard de l'enfant, et certaines parties du corps de celui-ci sont plutôt rendues blafardes qu'éclairées par la lumière.

Dans le paysage de M. Vanderburch, *Montmorency, l'Etang d'Enghien, et la Vallée de la Seine*, les premiers plans sont bien entendus; ce bouleau

de droite, le petit sentier qui domine le chemin creux à gauche, sont rendus avec vérité et bien peints; malheureusement tous les objets du fond sont confondus de telle sorte qu'on n'y distingue rien.

La *Vue de la ville de Menton*, dans la principauté de Monaco, de M. Léon Fleury, est chaudement éclairée. Les montagnes qui occupent la gauche, leurs anfractuosités, leurs déchirures sont rendues avec bonheur; mais les oliviers de la plaine leur sont un peu sacrifiés; quelque triste que soit d'ordinaire la végétation cendrée des oliviers, on peut faire mieux que de les employer à mettre en relief une partie d'une toile. Il y a dans cette vue beaucoup de calme et d'harmonie, mais la vigueur est absente; c'est mou.

Il y a plus de vigueur, de solidité dans le *Chemir montant* de M. Georges; ce chemin s'enfonce bien dans les profondeurs du bois.

Il y a de l'afféterie, du miroitage dans la *Vue de l'entrée du port de Nice* de M. Alphonse Robert; le paysage est composé de telle manière que le terrain et les arbres fuient tous à droite, et cela est peu gracieux. La nature est ainsi, dira-t-on; non, la nature n'est pas ainsi, car pour la voir, pour la reproduire, on se place où l'on veut, et l'art du paysagiste consiste non seulement à bien voir, mais à bien choisir le point d'où il verra.

La Fontaine a fourni à M. Paris le sujet de son tableau, le *Corbeau volant imiter l'Aigle*. L'aigle plane dans les airs, emportant un mouton, pendant que le corbeau, empêtré dans la toison, fait de stériles efforts; les moutons sont réellement effrayés, le chien qui aboie est vrai, et le berger, le meilleur individu de cette toile, accourt plein d'une extrême naïveté. Par malheur, cela est un peu froid; la poésie de La Fontaine n'a pas suffisamment inspiré le peintre.

M. Sabatier, dans son *Village des Etats-Romains*, a fait preuve de qualités solides. Tout est bien fait, bien peint; seulement les visages de ces femmes nous paraissent trop noirs, cet enfant ressemble à un mulâtre; les Arabes d'Afrique ne sont pas plus basanés.

Un *Repas de moissonneurs* de M. Gernon est plein de chaleur; la pose des personnages est simple, la moisson est bien éclairée, mais il y a un peu de sécheresse et de dureté, et pourquoi le peintre n'a-t-il pas jeté quelques uns de ces chauds rayons sur le côté dont l'ombre est fort équivoque ?

KAUFFMANN.

M. DE PEYRAMONT soutient que M. Thiers a été l'adversaire des partisans de bonnes relations avec l'Angleterre; bien d'autres orateurs ont exprimé les mêmes antipathies. Il a donc fallu de grands efforts pour revenir à une opinion favorable à l'alliance.

L'homme éminent que l'opposition veut attirer à elle et qui n'y ira pas, dont le drapeau, dit-il lui-même, n'a jamais changé, cet homme éminent ne ressemble pas à ces adversaires de l'alliance anglaise, et ne saurait être l'ami et l'allié de l'opposition, car il disait récemment encore qu'il n'y avait pas un homme sensé qui ne voulût l'alliance avec l'Angleterre.

L'orateur essaie par plusieurs citations de mettre M. Thiers en contradiction avec lui-même; puis, parlant à l'opposition en général, il blâme de nouveau sa conduite qui tend à multiplier les embarras de la politique extérieure. Quand un gouvernement a un barreau de la politique à outrance. Nos voisins, qui nous ont précédés dans la carrière parlementaire, procédaient autrement. Ils ne viennent pas rendre coup sur coup des engagements à la tribune et se lier d'avance. Ce que je reproche à l'opposition, c'est de parler imprudemment et de s'engager par ses attaques mêmes. Si ce spectacle continue, l'Europe s'y habituera, et ne comptera plus sur vous, quand elle vous verra toujours prêts à déchirer les traités.

Ici, le bruit des conversations devient tel que l'orateur ne peut le dominer malgré son organe assez sonore. Au milieu du bruit, M. Thiers demande la parole.

M. de Peyramont engage l'opposition à revenir à ses griefs anciens, à son programme de politique intérieure. Est-ce que les lois de septembre n'existent pas toujours? Est-ce que les capacités n'attendent pas leur entrée dans le corps électoral? Est-ce que les citadelles ne se dressent pas? Pourquoi l'opposition a-t-elle abandonné ce terrain? Qu'elle y revienne; c'est celui qui lui convient.

M. BÉCHARD succède à M. de Peyramont, qui descend de la tribune au milieu d'une vive satisfaction. M. Béchard déclare qu'il cède la parole à M. Thiers. (Agitation.)

La séance est suspendue. M. Bugeaud félicite M. Paixhans sur sa dernière nomination.

M. THIERS monte à la tribune vers quatre heures moins un quart, et commence ainsi :

Messieurs, l'honorable préopinant a discuté les titres des candidats au pouvoir. Je ne devrais peut-être pas monter à cette tribune, car je ne suis pas un de ces candidats. Mais on a attaqué ma personne et l'opposition dont je fais partie, et je me dois à moi-même, je dois à mes amis, de prendre la parole. Ce n'est pas l'opposition que je viens défendre, c'est le ministère dont je viens examiner les actes. De ces actes il en est trois que je veux examiner; car un seul acte ne suffit pas pour juger un cabinet, c'est l'ensemble de ses actes qu'il faut voir, c'est sa marche tout entière. Ces trois questions sont le droit de visite, le Maroc et Taïti.

Je passe donc de suite au Maroc.

Le Maroc est notre voisin; qui dit voisin dit ennemi. Nous avons dû faire la guerre; elle a été faite brillamment. D'heureux combats ont été livrés. Mais une campagne ne se juge que sur ses fruits. Je ne parle pas de quelques millions de plus ou de moins; je parle de fruits plus réels. La guerre, ai-je dit, a été faite heureusement. Je n'étais pas d'avis qu'on prit un nouveau territoire. C'aurait été une faute grave, et personne ne la voulait commettre, personne n'a demandé qu'on la commît. J'ai été partisan de l'occupation illimitée, et je m'en félicite, puisqu'elle a produit de bons fruits. Je suis heureux qu'un signe d'assentiment de M. le maréchal Bugeaud me prouve que j'ai raison. (On rit.) Mais si vous ne voulez pas conquérir, c'est une raison de plus pour que vous fissiez respecter ce qui vous appartient. Il fallait qu'un traité eût de bons résultats, et des résultats sérieux. Il fallait détruire dans le Maroc l'idée que la France ne pouvait rien contre Abd-el-Kader. La générosité peut être politique et sensée, mais c'est quand on n'a plus rien à craindre des vaincus.

En vérité, c'est qu'on a voulu en finir. Il y avait pour cela deux raisons : l'état où nous laissaient les succès obtenus, et les complications de notre politique. M. le maréchal Bugeaud avait triomphé de ses ennemis, mais rien n'était prêt, et, s'il lui avait fallu aller jusqu'à Fez, il ne l'aurait pas pu.

M. BUGEAUD : Je demande la parole.

M. THIERS : A Mogador, qu'est-il arrivé? A la rigueur, on aurait pu se défendre; mais la garnison a dû s'éloigner, faute de vivres.

M. DE MACKAU : Je demande à dire un mot.

M. THIERS : Non, Monsieur. (On rit.) Vous avez été fort prudents lorsque vous nous avez livré les documents qui sont dans nos mains; ne nous disputez donc pas nos arguments.

Les complications avec l'Angleterre! Nous étions dans une situation très-favorable, même avec ces complications. La vérité, c'est que vous avez livré vos intérêts à M. Pritchard. (Mouvement.) Quelle était la situation? Vous aviez alors la complication la plus grave avec l'Angleterre. Un jeune diplomate vous a écrit, avec une émotion fort regrettable, que la situation était grave; c'est dans l'espace de 24 heures que vous avez pris la résolution que sollicitait M. de Jarnac. Le 30 août, M. de Nyon écrivait au ministre : « Nous nous attendons bien qu'après le résultat de la guerre, vous ne vous bornerez pas aux premières conditions. » Et M. Guizot toutefois a persisté dans ces premières conditions. C'est pour résoudre l'affaire de Taïti qu'on a livré celle du Maroc.

Il est quatre heures. M. Thiers continue.

Pritchard est parti pour sa nouvelle mission, dans l'archipel des navigateurs. Nous citons, à ce sujet, ce que publie le journal anglais le *Globe* :

Nous savons que M. Pritchard quitte l'Angleterre, déterminé à suivre exactement la même ligne de conduite qui l'a rendu si gênant pour les instruments français de la propagande. Notre seul espoir de retour à un meilleur esprit et de déploiement d'un peu de vigueur de la part du gouvernement anglais se fonde sur ce fait que M. Pritchard part chargé de la confiance pleine et entière de lord Aberdeen, qui a pris toutes les mesures nécessaires pour accélérer le voyage de M. Pritchard, de manière à montrer l'importance qu'on attache à sa prompte arrivée au lieu de sa nouvelle destination.

M. Pritchard part ce soir pour Southampton; il est accompagné de MM. Pritchard et de son plus jeune enfant. Demain matin ils mettront à la voile par le paquebot-malle des Indes-Occidentales, l'*Avon*, pour la Jamaïque, d'où un vaisseau de guerre les transportera dans le golfe du Mexique. Là, ils prendront la route de terre pour aller rejoindre un autre vaisseau anglais qui les conduira aux îles des Navigateurs. On espère que M. Pritchard sera à son poste dans dix ou douze semaines.

On pourra juger, d'après les faits suivants qui sont parvenus à notre connaissance, combien il y a de raison de craindre qu'aux îles des Navigateurs, notre estimable consul ne soit appelé à jouer le rôle honorable et difficile qui a si étroitement lié son nom à l'histoire de Taïti. Une lettre que nous avons reçue d'Upolu (l'île principale du groupe des îles des Navigateurs), en date du 15 juillet 1844, nous annonce qu'un vaisseau de guerre français venait justement d'arriver dans cette île, et avait envoyé un bateau à terre pour demander le chef. Celui-ci étant absent, son valet alla à bord du navire et reçut du capitaine des présents de quelque valeur, et on lui annonça que le vaisseau reviendrait dans l'île au bout de six semaines.

Au retour du jeune chef à terre, un résident étranger lui demanda

s'il savait à quel pays appartenait le vaisseau; il répondit que non. On lui dit alors que c'était un vaisseau français. Ce fait ne fut pas plutôt connu des insulaires, que la plus vive excitation se manifesta parmi eux. On convoqua immédiatement un meeting, où l'on résolut, avec les marques les plus évidentes de dégoût, que les présents seraient conservés avec soin jusqu'au retour du vaisseau, et qu'alors ils seraient rendus avec l'avertissement très-positif que les insulaires étaient résolus à n'avoir nullement affaire aux Français.

Si cette histoire n'est pas un de ces contes fabriqués à plaisir par les journaux de Londres ou leurs correspondants, qu'est-ce qu'elle prouve, sinon que les Anglais sont déjà maîtres de l'esprit des insulaires et qu'ils emploient leur influence à nous faire haïr? Cela n'est pas nouveau de la part des agents anglais. Pourquoi n'auraient-ils pas fait dans cet archipel ce qu'ils ont fait aux îles de la Société?

Le *Moniteur* vient de publier les états comparatifs, pour 1844 et pour les deux années antérieures, des impôts et revenus indirects. En voici les résultats :

En 1844, 787 millions 864,000 fr.;

En 1843, 764 millions 573,000 fr.;

En 1842, 751 millions 257,000 fr.

Ainsi, 1844 présente un excédant, sur l'exercice de 1843, de 23 millions 291,000 fr., et sur les deux années réunies de 36 millions 607,000 fr.

Les branches de l'impôt qui ont fourni les plus forts excédants, comparativement à 1843, sont les droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, 6 millions et demi; les droits sur les sucres coloniaux, 4 millions 127,000 fr.; les douanes, 3 millions 171,000 fr.; les tabacs, 3 millions 78,000 fr.; les sels (rayon frontière), 2 millions 92 000 fr.; le sucre indigène, 1 million 628,000 fr.; la taxe des lettres, 1 million 207,000 fr.; le sucre étranger, 965,000 fr.; les boissons, 871,000 fr., etc.

Le produit des postes est celui qui, relativement aux autres, tend le plus à s'accroître, et cette circonstance nous paraît de nature à recommander la réforme postale, qu'appellent d'ailleurs tous les bons esprits; outre que ce serait une sage mesure économique, l'abaissement du factage sur un territoire aussi vaste que le nôtre, où les populations, très serrées, ont un indispensable besoin d'action et de fréquentes communications, ne manquerait probablement pas de maintenir l'élévation progressive du revenu. C'est une opinion qu'exprime encore le *Journal des Débats*, et nous constatons avec empressement cette adhésion nouvelle de sa part à la réforme postale.

AVIS. — Nous en gageons les citoyens qui veulent signer la pétition des travailleurs à se présenter dans nos bureaux de neuf heures du matin à six heures du soir.

### Chronique.

Le gérant du journal *l'Union des Provinces*, M. Jules Martin, était traduit avant-hier devant le tribunal correctionnel pour contravention à la loi du 9 juin 1819, qui défend de publier sans cautionnement un journal traitant des matières politiques.

On se rappelle qu'au mois de juillet dernier le gérant de *l'Union des Provinces* fut condamné pour délit de presse par la cour d'assises du Rhône à six mois de prison et 1,000 francs d'amende. La cour de cassation ayant rejeté le pourvoi, l'arrêt fut signifié à M. Martin au mois de novembre, avec injonction de payer dans la quinzaine le montant des condamnations qui avaient été prononcées. L'amende n'ayant pas été acquittée dans les délais déterminés et le journal néanmoins continuant à paraître avec un cautionnement incomplet, trois numéros ont été successivement saisis, et, par suite, *l'Union des Provinces* a cessé sa publication.

Le prévenu, devant le tribunal, ne pouvait nier les trois délits qui lui étaient imputés; mais il croyait, disait-il, qu'un délai avait été accordé, d'après la demande qui en avait été formée par le rédacteur en chef au directeur de l'enregistrement.

Le tribunal, après avoir entendu la défense de M<sup>e</sup> Margerand et le réquisitoire de M. Gaulot, avocat du roi, a déclaré le prévenu coupable des trois délits retenus par l'accusation, et, par application de l'article 6 de la loi du 9 juin 1819, il a condamné M. Martin à trois mois de prison et 600 f. d'amende.

— Les opérations du tirage au sort de la classe de 1844 pour le département du Rhône viennent d'être réglées par un arrêté de M. le préfet. Nous reproduisons ci-dessous la partie de l'itinéraire qui concerne la ville de Lyon :

5<sup>e</sup> Canton, y compris Vaise, le jeudi 27 février, à neuf heures du matin.

6<sup>e</sup> Canton, le jeudi 27 février, à midi.

2<sup>e</sup> Canton, le samedi 1<sup>er</sup> mars, à onze heures.

3<sup>e</sup> Canton, y compris partie de la Croix-Rousse, le vendredi 7 mars, à neuf heures.

4<sup>e</sup> Canton, y compris le supplément de la Croix-Rousse, le vendredi 7 mars, à midi.

1<sup>er</sup> Canton, le mercredi 12 mars, à dix heures.

M. le préfet, en invitant les jeunes gens à se faire inscrire, fait remarquer que les *omis* s'exposent à être privés du bénéfice de certaines exemptions, quand elles sont survenues postérieurement à la clôture du contingent de leur classe.

L'arrêté rappelle aussi que l'autorisation de se faire examiner par le conseil de révision de la résidence personnelle des jeunes gens ne peut être accordée que quand la demande a été faite le jour même du tirage.

— Un journal annonce que M. le préfet vient d'autoriser la création d'un *parquet* près la bourse de Lyon pour la vente et la cote des actions en valeurs industrielles.

Beaucoup de bons esprits, peu habitués encore à ces choses nouvelles, verront dans cette création un fait regrettable, affligeant même sous le rapport du redoublement d'activité qu'elle imprimera probablement au commerce des actions, sorte de transaction dont la base n'est pas toujours parfaitement solide, et qui, pouvant dégénérer en fièvre industrielle, en agiotage, s'il faut trancher le mot, doivent ébranler l'antique réputation commerciale de notre grande cité.

— MM. les notables commerçants de l'arrondissement de Lyon sont convoqués pour lundi prochain, afin de nommer les membres du tribunal de commerce.

Les électeurs auront à nommer cinq juges titulaires et trois juges suppléants.

Les juges sortants sont MM. Aynard aîné, Bastard-Delaroche, Bizot, Joannon, Ogier, Courrat fils, Biérix et Robert.

— Par arrêt du conseil royal de l'instruction publique, en date du 24 décembre dernier, le docteur Imbert a été autorisé à faire un cours public et gratuit sur l'exposition d'une nouvelle doctrine médicale.

Ce cours a commencé mardi dernier à l'hospice de la Charité, dans

la salle ordinaire des leçons, et sera continué les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, à deux heures.

— Il importe de rappeler aux communes dont les chemins vicinaux sont mauvais qu'en ce cas tout voyageur à pied, à cheval, avec voiture, peut emprunter passage sur les champs qui longent le chemin, et même les déclare pour y pénétrer. A la vérité, une indemnité est due aux propriétaires des champs ainsi foulés; mais elle l'est par la commune sur le territoire de laquelle est le mauvais chemin. Cette dette lui est personnelle; elle ne peut se refuser à l'acquiescer. Le taux de l'indemnité est réglé par le conseil de préfecture. C'est ce que le conseil d'état a décidé le 18 janvier 1844, et il n'est pas inutile de l'apprendre aux communes dont les chemins sont en mauvais état. Outre le dédommagement à payer au propriétaire, la commune doit aussi indemniser le voyageur du préjudice que le chemin a pu lui causer, comme blessure à lui ou à son attelage, fracture de harnais ou de voiture.

— Six individus de Saint-Bernard ont été condamnés à l'amende, il y a quelques jours, par le tribunal de simple police du canton de Trévoux, pour charivari donné à un veuf qui avait convoqué à de secondes noces, et qui avait refusé de donner 20 fr. aux tapageurs de son village. N'est-ce pas là une exaction dont le progrès des mœurs publiques devrait suffire à faire justice? Nos villes se sont déjà affranchies de cette ridicule et blessante courtoisie.

Nous sommes priés de publier la pétition suivante, adressée par les compagnies des bateaux à vapeur du Rhône et de la Saône à MM. les ministres des finances, de l'intérieur, des travaux publics et du commerce, et aux chambres :

L'importance de la navigation à vapeur du Rhône n'est peut-être pas appréciée comme elle devrait l'être. Placée à l'extrémité sud-est de la France, la ligne du Rhône n'est jugée, dans les autres contrées du royaume, que par comparaison avec les rivières qui les arrosent. On y est frappé des difficultés que présentent, pour la plupart, ces voies navigables. On suppose au Rhône les mêmes inconvénients; on n'attribue à la navigation à vapeur de ce fleuve que les services précaires qu'on en obtient sur d'autres cours d'eau.

Mais il en est tout autrement, Monsieur le ministre.

Le Rhône est incontestablement la plus belle voie navigable qui existe, non-seulement en France, mais en Europe. Ce fleuve court de Lyon à la mer par une ligne parfaitement directe, à laquelle les voies de terre ne peuvent être que constamment latérales, sans offrir la moindre différence de parcours. Le Rhône est alimenté par un volume d'eau dépassant celui qu'offrent ensemble la Garonne, la Loire et la Seine. Avec ces avantages naturels, il est admirablement placé pour unir l'intérieur de la France, la Suisse, l'Allemagne à la Méditerranée, le Nord au Midi. La navigation à vapeur devait donc y prendre des développements tout particuliers.

Quarante bateaux à vapeur, mus par des machines réunissant la force de trois mille six cents chevaux, et présentant ensemble un tonnage de quatre mille tonnes, sillonnent aujourd'hui le Rhône de Lyon à la mer. La descente s'opère en neuf heures de Lyon à Avignon, en dix heures et demi de Lyon à Arles, point extrême de la navigation fluviale, que d'autres bateaux à vapeur relient à Marseille. La remonte se fait en commune en trente-trois heures de marche d'Arles à Lyon, et chaque jour l'un dans l'autre, *Lyons* voit arriver ainsi sur ses quais quatre bateaux à vapeur portant chacun en commune cent tonnes.

Le prix de la voiture par cette voie accélérée est arrivé à des limites extrêmement basses, qu'on peut évaluer en commune, pour un parcours de trois cents quatre-vingts kilomètres, à vingt-cinq francs la tonne de Lyon à Marseille, et à quarante francs la tonne de Marseille à Lyon. Ce service rapide et économique a autant de régularité que d'importance, sauf quelques rares interruptions dont les causes ont été souvent signalées et qu'il serait facile de faire disparaître.

Ces résultats sont admirables sans doute, et leur influence sur les intérêts généraux du pays doit fixer l'attention de tous les hommes graves. Si on se reporte quinze ans en arrière, si on se rappelle comment s'effectuait alors le transport des voyageurs et des marchandises de Lyon à la Méditerranée, on reconnaîtra que la navigation à vapeur a opéré sur cette ligne une révolution complète, révolution bien autrement importante que celle qu'on pourrait espérer désormais de l'introduction de tout autre moyen de transport.

Mais, il faut le dire, ces utiles succès, ces immenses améliorations conquises au profit du pays, c'est sans le moindre secours du gouvernement qu'ils ont été obtenus. L'Etat en a largement profité; il n'y a été pour rien. La navigation à vapeur du Rhône a réalisé seule ces prodiges, par ses propres efforts, en luttant corps à corps avec les difficultés de tout genre qu'elle avait à vaincre, et ne trouvant dans l'action gouvernementale, au lieu de l'appui et du concours sur lesquels elle aurait peut-être dû compter, que des exigences fiscales aussi ruineuses en fait qu'injustes en principe, que de nouvelles entraves surgissant à chaque pas, et par les fautes de l'administration des ponts et chaussées, et par les étroites prétentions de l'administration des douanes.

Ce serait peut-être ici le cas de rappeler combien de fois ont été signalés en vain les besoins d'une industrie qui marchait à pas de géant dans la carrière des améliorations; nous pourrions dire quels efforts ont été incessamment tentés pour attirer l'attention du gouvernement sur le Rhône, cette magnifique voie fluviale, pratiquée non seulement par la vapeur, mais encore par une navigation ordinaire des plus actives. Il nous serait facile de démontrer de nouveau la nécessité d'y pratiquer quelques travaux, la facilité que, contre l'opinion commune, présenterait l'exécution de ces travaux, et les incalculables avantages qu'ils ne pourraient manquer de produire. La chambre de commerce de Lyon a souvent fait entendre sa voix à propos de cette question si palpitante d'intérêt. Le conseil général du département du Rhône n'a pas, depuis dix ans, laissé passer une seule de ses sessions sans réclamer à grands cris ce qu'il considérait comme l'un des besoins les plus impérieux du pays. De semblables réclamations se sont constamment élevées de tous les départements qui bordent le Rhône. Plusieurs fois ces plaintes ont semblé être comprises. M. le directeur général des ponts et chaussées, M. le ministre des travaux publics, sont venus, à plusieurs reprises, parcourir le Rhône. Chaque voyage paraissait les frapper d'étonnement et d'admiration, chaque exploration nouvelle portait une nouvelle conviction dans leurs esprits; les promesses les plus formelles, les assurances les plus positives sortaient de leur bouche, et nous pouvions croire, en les entendant, toucher au moment de voir enfin se réaliser des améliorations dès longtemps indiquées et reconnues urgentes. Un service spécial et nombreux d'ingénieurs avait été organisé pour la vallée du Rhône, comme s'il avait été réellement question d'entreprendre de grands travaux; des plans et devis complets avaient été rédigés par leurs soins; des commissions composées de délégués pris dans tous les départements riverains avaient été pompeusement réunies et avaient répondu avec autant de zèle que de lumières à toutes les questions qui leur avaient été posées. Mais, jusqu'à présent, tout s'est borné à ces stériles démonstrations. Le Rhône est resté doté d'un simple crédit d'entretien, qui ne permet d'entreprendre aucune amélioration sérieuse. Ainsi, des ponts suspendus dont, par la plus fatale imprévoyance, les tabliers avaient été placés trop bas, viennent encore interrompre la navigation lorsqu'il y a de fortes crues; ainsi, des bancs de gravier, formés sur les points où le fleuve est divisé en un trop grand nombre de bras parasites, viennent encore dans les basses eaux rendre la navigation dangereuse, difficile et plus coûteuse, en forçant les bateaux à vapeur, sinon à suspendre complètement leur service, du moins à diminuer leur chargement ordinaire.

Mais ce n'est pas sous ce point de vue que nous venons aujourd'hui invoquer votre appui, Monsieur le ministre; nous avons épuisé à ce sujet tout ce qu'il était possible de faire, et nous ne pourrions rien dire de plus que ce que nous avons dit si souvent sans succès. Nous avons dû nous résigner à ne pas attendre pour nous des améliorations que les intérêts généraux semblaient du moins impérieusement prescrire. Nous avons dû prendre le fleuve tel qu'il était, et nous efforcer de surmonter les difficultés que son état nous imposait. Les développements que la navigation à vapeur du Rhône a acquis malgré ces difficultés, les résultats qu'elle a obtenus, les

changements complets qu'elle a déjà apportés dans les relations commerciales, attestent assez que nos efforts n'ont pas été infructueux. C'est à pouvoir à calculer ce que deviendraient ces résultats et quelle nouvelle impulsion ils pourraient recevoir, si la navigation à vapeur était entièrement affranchie de tous les obstacles que lui oppose encore le Rhône.

Ce ne sont donc pas les travaux d'amélioration de ce fleuve que nous venons aujourd'hui demander. Nous ne venons pas appeler sur le Rhône ces subventions fastueuses que, dans ces derniers temps, l'Etat s'est montré si facile à prodiguer pour des besoins moins urgents peut-être. Nos prétentions sont plus modestes; sans avoir jamais été à la charge du gouvernement, sans lui demander aucune assistance, nous venons seulement solliciter la suppression des impôts exceptionnels qui frappent notre industrie d'une manière aussi écrasante qu'injuste. Car, il est bon de le faire remarquer, si nous n'avons jamais trouvé dans l'action gouvernementale aucun appui, aucune sympathie, nous avons, en revanche, eu constamment à subir, au profit de l'Etat, des charges énormes qui, par leur nature comme par leur caractère d'exception à notre égard, n'étaient pas la moindre des difficultés que nous eussions à combattre.

Aujourd'hui que la tendance générale des idées, comme les propres dispositions du gouvernement, favorisent les entreprises industrielles, aujourd'hui que les plus grands sacrifices sont faits par l'Etat pour donner plus de célérité aux communications, pour rendre plus économiques les transports des personnes et des marchandises, nous venons réclamer pour notre industrie les effets de ce système général, en demandant, non pas des avantages particuliers en notre faveur, mais la loi commune, mais l'égalité des charges comparativement à d'autres industries tendant au même but que le nôtre.

En effet, la navigation à vapeur est traitée d'une manière tout-à-fait spéciale par le fisc. Elle paie à la fois un droit de navigation et un droit de dixième des recettes pour le transport des voyageurs. Cette agglomération de deux impôts, venant frapper sous deux points de vue différents l'exercice d'une même industrie, lui est particulière, et vient en réalité lui imposer une charge intolérable, parce que ces deux taxes réunies arrivent à un chiffre extrêmement élevé. Chacune des quatre grandes compagnies qui exploitent le Rhône paie annuellement plus de *soixante-quinze mille francs* pour ces deux impôts, et, en y ajoutant ce que paient d'autres entreprises moins importantes, on trouve que le chiffre énorme de *quatre cent mille francs* est annuellement prélevé sur les transports effectués sur le Rhône par la vapeur, ou, en d'autres termes, que l'Etat vient chaque année grever, accroître de cette somme le prix de ces mêmes transports.

Mais arrivons à l'appréciation spéciale de chacun de ces impôts.

Le premier est le droit de navigation. On ne saurait trop répéter, à l'occasion de cet impôt, que ce qui manque surtout en France, c'est la facilité et le bas prix des transports. C'est sous ce point de vue surtout que nous sommes peut-être inférieurs à d'autres nations, et c'est principalement dans le but d'améliorer la situation du pays sous ce rapport que sont faits les immenses sacrifices pécuniaires auxquels le gouvernement se livre depuis plusieurs années pour ouvrir des voies nouvelles. Eh bien! cette situation fâcheuse reconnue, la nécessité d'y remédier admise et largement pratiquée, comment justifier un impôt qui frappe précisément les voies de transport? Mais il y a mieux: un impôt sur les voies de transport est plus spécialement encore malentendu et injuste lorsqu'il s'adresse à la navigation intérieure des fleuves et rivières.

Les voies de transport sont de deux sortes: les voies naturelles et les voies artificielles. Nous appellerons voies artificielles celles ouvertes par la main de l'homme, les routes, les canaux, les chemins de fer. De grands travaux, d'énormes dépenses ont été nécessaires pour créer ces puissants moyens de prospérité générale; et on comprend que ceux qui en usent à leur profit puissent être soumis à des obligations rémunératoires, à des droits de péage qui les fassent contribuer à rembourser la société d'une partie de ses avances. C'est sur ce principe que sont fondés les droits perçus sur les canaux; c'est sur ce principe que reposait l'impôt sur les routes, dit *des barrières*, si sagement aboli par Napoléon. Il serait à désirer, sans doute, que les voies artificielles fussent complètement affranchies, et ce serait là un grand bienfait pour les intérêts généraux du commerce. Toutefois, on comprend, en ce qui touche ces voies, le principe de l'impôt; on en reconnaît la source, on ne peut lui contester une sorte d'équité.

Mais, pour les voies naturelles, celles pour lesquelles la main de l'homme n'a rien fait, celles que la nature lui a libéralement ouvertes, pour les fleuves, les rivières, sur quel principe fonder le droit imposé au commerce qui se sert de leur cours? Eh bien! ce sont précisément ces voies qui sont imposées en France, à l'exclusion des autres! Dira-t-on que l'impôt est destiné à l'entretien des cours d'eau, à leur amélioration? Mais l'impôt des barrières avait aussi cette apparente destination, et quoique les dépenses d'entretien des routes aient, une fois abolies, une importance relative, on l'a aboli, et le gouvernement n'a pas cessé d'entretenir les routes avec tout le luxe et toute la solidité qui conviennent aux voies de communication d'une grande nation. On a aboli l'impôt sur les routes qu'on entretenait, et on laisse subsister l'impôt sur les fleuves et rivières qu'on n'entretient pas! Il y a plus encore: des chemins de fer sont maintenant tracés latéralement au cours des fleuves et rivières, et ces voies artificielles, placées à côté des voies naturelles, ne sont établies qu'au prix des sacrifices les plus onéreux faits incessamment par l'Etat. Les chemins de fer ne paient aucun droit analogue au droit de navigation; et le cours des fleuves et rivières, qui a à lutter contre eux, resterait soumis à ce droit!

Cela n'est pas possible, parce que cela est contraire à la fois aux premiers éléments de la plus vulgaire équité, aux prescriptions les plus impérieuses d'une saine économie politique, aux principes qui guident le gouvernement dans les efforts que nous lui voyons faire chaque jour pour rendre plus faciles et plus économiques les moyens de transport.

La loi du 9 juillet 1856 a déjà fait subir une réduction au droit de navigation, mais sa complète abolition est aujourd'hui commandée par les besoins du commerce comme par les faits nouveaux qui ont surgi depuis la promulgation de cette loi, et qui sont venus modifier si profondément les questions relatives aux voies de communication.

C'est cette complète abolition que nous venons solliciter de la justice du gouvernement du roi.

Le droit de dixième est peut-être plus inique encore à notre égard. Il est perçu en vertu de la loi du 27 mai 1817, qui a soumis toutes les voitures publiques de terre et d'eau à service régulier à payer un droit équivalent au dixième du prix des places des voyageurs.

D'abord, de même que le droit de navigation, le droit de dixième vient, par une choquante contradiction, surcharger les transports au moment même où, d'un autre côté, le gouvernement s'impose sans hésitation les plus grands sacrifices de toute nature dans l'intérêt exclusif de la facilité des transports, et, sous ce point de vue, le droit de dixième n'est plus de l'époque, il est en dehors du système dans lequel le gouvernement est si largement entré.

Mais ce n'est pas tout.

Une mesure législative récemment prise en faveur des chemins de fer donne au maintien de l'impôt du dixième, à la charge des bateaux à vapeur comme des autres voitures publiques, le caractère de la plus révoltante injustice.

La loi du 2 juillet 1858 est ainsi conçue:

« Art. 1er. L'impôt dû au trésor public sur le prix des places sera perçu, sur les chemins de fer, sur la partie du tarif correspondante aux prix des transports. »

« Art. 2. Cette disposition est applicable, à partir de la promulgation de la présente loi, aux chemins de fer actuellement concédés. »

« Art. 3. Pour ceux de ces chemins dont le cahier des charges ne fixe pas le tarif, ou dont le tarif n'est pas divisé en deux parties, correspondantes, l'une au transport, l'autre au péage, l'impôt du dixième sera perçu sur LE TIERS DU PRIX TOTAL DES PLACES. »

Ceux des tarifs de chemin de fer qui sont divisés en deux parties, dont l'une correspondante au péage et l'autre au transport, réduisent en général cette dernière partie, que la loi ci-dessus rend seule passible du droit de dixième, au tiers du prix de ces mêmes tarifs.

La loi a d'ailleurs soin de dire que, lorsque cette division ne sera pas faite dans les tarifs, l'impôt ne sera perçu que sur le tiers du prix total des places.

Ainsi, dans tous les cas, l'impôt du dixième pour les chemins de fer ne porte que sur ce tiers, ou, en d'autres termes, il est réduit au trentième.

Le principe de cette loi a été de ne faire porter l'impôt du dixième affecté au chemin de fer que sur la partie du tarif correspondante au transport.

On s'explique la pensée qui a guidé, dans le principe, le législateur;

on comprend que, pour les premiers chemins de fer établis, pour celui de Saint-Etienne à Lyon, par exemple, lorsque les compagnies faisaient elles-mêmes face à toutes les dépenses d'établissement, achetaient à grand prix les terrains, et ne recevaient, en rémunération des efforts faits par elles seules, que le droit de percevoir un tarif, une partie de ce tarif put être considérée comme s'appliquant, non aux frais de transport, mais au remboursement des frais d'établissement et d'achat de terrains, et qu'il put paraître juste de ne pas assujétir au droit de dixième cette partie du tarif qui n'était plus le paiement du transport.

Mais ce qui pouvait paraître équitable lorsque les chemins de fer étaient faits en entier par les compagnies ne devient-il pas de la plus choquante injustice avec le système qui a prévalu? Comment! lorsque l'Etat n'impose plus aux compagnies l'obligation de faire l'achat du sol des chemins, d'en devenir propriétaires, ce qui pouvait justifier l'application d'une partie du tarif au péage; lorsqu'il ne se contente plus de donner gratuitement aux compagnies tous les terrains nécessaires aux chemins, lorsqu'il vient encore concourir dans une énorme proportion à toutes les dépenses de construction, les chemins de fer ne paieraient que le tiers du droit imposé aux autres voies! Un chemin de fer a été voté dans la dernière session pour être établi de Chalon à Lyon latéralement à la Saône; dans toutes les hypothèses, ce chemin imposera des charges considérables à l'Etat, et la compagnie qui en serait concessionnaire n'aurait à payer que le trentième des places, tandis que nous, en nous servant de la Saône ouverte à tous, nous resterions soumis au dixième!

La concession d'un chemin de fer de Lyon à Avignon le long du Rhône est vivement sollicitée. En supposant que ce chemin soit voté seulement avec la concession gratuite des terrains et sans autres subventions pécuniaires, la seule valeur de cette concession dépasserait l'importance des sommes qui auraient été nécessaires pour améliorer complètement et à jamais le Rhône, et qui ont été si long-temps demandées en vain; elle dépasserait la totalité des capitaux consacrés à notre industrie, et dont l'emploi a suffi pour opérer dans le régime des transports sur ce point des changements de toute nature, bien plus complets que tous ceux qu'on peut espérer encore. Ce chemin toucherait dans tout son cours à deux routes royales établies sur chacune des rives du fleuve et à la magnifique voie du Rhône, et la compagnie qui en deviendrait concessionnaire, et qui déjà réalise à l'avance des bénéfices sur cette concession future (ses actions se cotent et se vendent aujourd'hui à la Bourse à 5 0/0 de prime), n'aurait à payer que le trentième, et nous qui suivrions le fleuve, de même que les voitures qui emprunteraient les deux routes royales, nous aurions à payer le dixième!

Non, cela ne serait pas seulement injuste, mais encore absurde. Ce sont là des faits qu'il suffit de signaler, des inégalités qu'il suffit de constater pour obtenir une juste réparation.

C'est donc avec la plus entière confiance que nous venons solliciter du roi et des chambres:

- 1° La suppression entière du droit de navigation;
- 2° La réduction au trentième du droit de dixième sur le prix des places des voyageurs, semblable pour toutes les voies de transport à celle accordée spécialement aux chemins de fer par la loi du 2 juillet 1858.

Le gérant responsable, B. MURAT.

## AVIS.

Les sieurs BLOCH, opticiens de l'Académie de Strasbourg, prévient le public qu'ils partiront le jeudi 30 janvier, sans renvoi. Ils sont visibles de dix à quatre heures, à l'hôtel du Parc.

## SALLE DE LA GALERIE DE L'ARGUE.

M. MACALLISTER, célèbre prestidigitateur physicien de Londres, donnera encore deux représentations dans notre ville; la première aura lieu aujourd'hui jeudi 23 janvier, et la deuxième dimanche 26, à sept heures du soir.

Téterelles, biberons et mamelons, cornets acoustiques en tous genres, urinaux en gomme élastique, en cuir verni et en tissu flexible et imperméable. Chez LARDER, pharmacien, place de la Préfecture, 16, à Lyon.

## VENTE AUX ENCHÈRES ET EN BLOC

### D'UN FONDS DE COMMISSIONNAIRE DE ROULAGE

Etabli à Lyon, quai de Retz, 45, et à la Guillotière, cours Bourbon, 44.

Cette vente aura lieu le mercredi 29 janvier, à midi, en l'étude de M<sup>e</sup> HODIEU, notaire, sise à Lyon, rue Saint-Pierre, n° 23. — S'adresser, pour les renseignements, audit M<sup>e</sup> Hodieu. (9336)

### A VENDRE ACTUELLEMENT.

## UN FONDS DE CAFÉ bien achalandé.

Il est situé cours d'Herbouville, place de la Boucle, maison Ferret. On donnera toutes facilités pour le paiement. (1572)

### pour cause de maladie,

## A LOUER OU A VENDRE DE SUITE.

### UN MAGASIN DE PARAPLUIES,

AVEC CAVE ET ENTRESOL,

Rue des Augustins, n. 2.

S'y adresser. (1568)

### A VENDRE.

## UN FONDS DE CHAPELLERIE,

Passage de l'Hôtel-Dieu 49.

S'y adresser. (2689)

### A vendre pour cause de décès.

## UN FONDS DE COUPELLERIE

Situé dans un des meilleurs quartiers de Grenoble.

Les marchandises sont en bon état et la clientèle assurée. S'adresser à M. Delorme, propriétaire, au Point-du-Jour, quartier Saint-Irénée, à Lyon. (1543)

## AVIS.

Le sieur FAURE aîné prévient le public qu'en suite du décès de son beau-frère LAPOURAILLE, la société établie sous la raison de commerce de *Faure aîné et Lapouraille* étant dissoute, il reste seul chargé de la liquidation, et qu'il continue la partie de teinture et dégraissage sous le nom de FAURE AÎNÉ, rue Pas-Etroit, n° 5, à Lyon, près la place du Grand-College. Il s'efforcera, comme toujours, de justifier la confiance dont on voudra bien l'honorer. FAURE aîné. (1533)

## A LOUER DE SUITE.

MAGASINS au rez-de-chaussée, situés sur la place de la Fromagerie, 2, près de la rue des Forces, et APPARTEMENT au 1<sup>er</sup> étage. (1575)

## A louer actuellement.

APPARTEMENT DE 4 PIÈCES nouvellement décorées, avec caves et grenier. Cet appartement est au 1<sup>er</sup> étage de la maison portant le n° 5, rue d'Amboise.

S'adresser rue des Célestins, n. 6, au 1<sup>er</sup>.

## AVIS.

MM. les actionnaires de la Compagnie du Gaz de la Guillotière sont prévenus que l'assemblée générale semestrielle aura lieu le 30 janvier courant, à midi précis, dans les bureaux de la Compagnie, rue Louis-le-Grand, à la Guillotière.

D'après l'article 20 des statuts, l'assemblée générale se compose de tous les actionnaires ayant au moins dix actions inscrites en leur nom. (7856)

## LE PHÉNIX

DE LA

## CHEVELURE.

La véritable Pommade tonique au rhum, au quinquina et autres fortifiants, pour faire repousser les cheveux, les empêcher de tomber, et pour faire disparaître les pellicules, ne se trouve que chez BERLE, coiffeur, place des Terreaux, 17. On prie les consommateurs de ne pas confondre cette Pommade avec toutes celles qui se vendent sous le même nom, et de n'ajouter foi qu'aux pots accompagnés d'un prospectus signé par lui. On trouvera également chez lui le dépôt des fermoirs à gants, qui remplacent très-avantageusement les boutons. Il fait le gros et le détail, et tient un dépôt de masques en tous genres. (1579)

## GRAND NTE

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies: à Lyon, place des Terreaux, 13; Turin, à Tarare; Couturier, à Saint-Etienne; Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Trouillet, à Vienne; Delauge, à Voiron; Plana, à Grenoble. (8401)

## PAR BREVET D'INVENTION

(sans garantie du gouvernement.)

Nouvelle et seule méthode autorisée et dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc.

METHODE SPECIALE inventée par M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, 51, au 1<sup>er</sup>, à Lyon. (8865)



## TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Moutet fils, épicerie, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épicerie, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Déchenaux, quincaillier, Grande-Rue. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus: Châlon, Pelletier, quincaillier-coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier père, papeterie, rue des Selliers. (8616)

Les personnes atteintes de MAUX D'ESTOMAC ou de GASTRITES, celles auxquelles l'usage du café ou du chocolat ne peut convenir, trouveront dans le RACHOUT DES ARABES de Delangrenier le déjeuner le plus agréable et le plus salutaire. Cet aliment est aussi très-convenable aux enfants et à toutes les personnes délicates ou nerveuses. — Dépôts à Lyon, chez MM. VERNET, place des Terreaux; BAYON, rue Neuve; ANDRÉ, place des Célestins. (4673 7190)

Les VÉSICATOIRES sont parfaitement entretenus avec les *taffetas, compresses et serres-bras* de *Le Perdriel*, pharmacien à Paris. — A Lyon, dans les bonnes pharmacies. (Refuser les contrefaçons.) (4074—7127)

## MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. le docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (8274) M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 5.

## ESSENCE COLOMBIENNE,

GUÉRISANT DE SUITE ET POUR TOUJOURS LES MAUX DE DENTS.

Le prix du flacon est fixé à 1 f. 50 c.

Pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, à Lyon. (9095)

## A vendre ou à louer. UNE BELLE BRASSERIE

NOUVELLEMENT CONSTRUITE,

Située à Issengeaux (Haute-Loire).

Cette Brasserie est la seule qui existe dans tout l'arrondissement. Elle est dans les meilleures conditions d'avenir.

S'adresser à M. Jacques Foret, confiseur, à Issengeaux. (1546)

## LE SIROP ET LA PATE

### DE MOU DE VEAU

Au LICHEN d'ISLANDE, de Paul Gage, à Paris.

Sont reconnus par tous les médecins comme les plus efficaces pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, enrouements, coqueluches, et surtout la phthisie pulmonaire — 2 f. 50 c. le flacon, 1 f. 50 c. la boîte. Dépôts, à Lyon, chez MM. Lardet, André et Vernet, pharmaciens. (4665—7163)

## LA CRÉOSOTE-BILLARD CONTRE LES

## MAUX DE DENTS

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. — 2 fr. le flacon avec l'instruction. — Pharmaciens dépositaires: Vernet, place des Terreaux, à la pharmacie des Célestins; Boitel et Aguetant, à Lyon; Briand, à Saint-Symphorien; Ayot, à Villefranche; Turin, à Tarare; Rouvière, à Vienne; Coudroyer, à Givors; Arduin, à Amplepuis; Delange, à Voiron; Brossat, à Crémieu; Chervet, à Roanne. (4675—1791)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue Poulaitier, 19.